

Assistant d'éducation un vrai premier métier proposé à 630 jeunes en Aquitaine



D'un côté, les surveillants : maîtres d'internat, surveillants d'externat (MI-SE). Leur statut datait de 1937 et nécessitait une adaptation souhaitée par un grand nombre de chefs d'établissement : les élèves des collèges et des lycées de 2003 ont peu de ressemblance avec ceux des années 30 ; ils ont sans doute davantage besoin d'éducateurs prenant en compte leur personnalité. Quant aux études supérieures que poursuivent les surveillants, elles sont organisées aujourd'hui très différemment (examens partiels, contrôle continu...).

D'un autre côté, les aides éducateurs. Le dispositif des emplois-jeunes, créé en 1997 pour cinq ans, est arrivé à son terme ; il a révélé de réels besoins dans l'enseignement primaire comme dans l'enseignement secondaire, notamment en termes d'accueil des élèves handicapés ou d'aide à la pratique des nouvelles technologies.

Les ministres en charge de l'Éducation nationale ont donc proposé la création d'un vrai premier métier : celui d'assistant d'éducation, pouvant exercer dans le premier comme dans le second degré. La création de ce métier interviendra à la rentrée 2003 selon les modalités suivantes :

1 – Tous les surveillants aujourd'hui en poste (maîtres d'internat, surveillants d'externat) qui sont dans les limites d'âge et d'ancienneté prévues par les textes conservent leur actuel statut à la prochaine rentrée. C'est le cas d'un peu plus de 1 800 jeunes dans notre académie.

2 – Les surveillants qui ont dépassé les limites d'âge et d'ancienneté quittent leurs fonctions, comme cela s'est toujours fait les années précédentes. C'est le cas d'environ 200 jeunes dans notre académie.

3 – Dans notre académie, 630 postes d'assistants d'éducation à temps plein seront créés. Il ne s'agit pas d'un dispositif provisoire pour cinq ans (comme les emplois-jeunes), mais d'un dispositif durable ; les jeunes recrutés ne seront pas régis par des contrats de droit privé (comme l'étaient les emplois-jeunes), mais par des contrats de droit public.

- Ces emplois seront réservés en priorité à des étudiants et donneront lieu à une rémunération nette mensuelle de 980,98 € pour un temps plein.

- Les assistants d'éducation bénéficieront de contrats d'une durée initiale maximale de 3 ans, renouvelables dans la limite de six ans.

- Ils auront la possibilité de faire valider les acquis de leur expérience d'assistant d'éducation (notamment en vue de l'obtention d'un diplôme).

- Les assistants d'éducation pourront passer les **concours internes** de l'Éducation nationale (professeur des écoles, professeur du second degré, conseiller principal d'éducation).

- Les étudiants recrutés comme assistant d'éducation seront encouragés, s'ils estiment que travailler à mi-temps est une meilleure formule pour réussir leurs études, à prendre des demi-postes : leur salaire devrait être cumulable avec une bourse universitaire délivrée sur critères sociaux.

Répondre mieux aux besoins des établissements scolaires, reconnaître les missions les plus utiles mises en évidence par l'ancien dispositif des emplois-jeunes, continuer à remplir une fonction d'aide sociale vis-à-vis des étudiants : le service public progresse quand il sait prendre en compte l'intérêt général.

Patrick GÉRARD
Recteur de l'académie de Bordeaux
Chancelier des universités d'Aquitaine

Sommaire

- Prévenir la violence : logiciel SIGNA 2
- Enseigner en milieu carcéral 2
- Des soldats du feu au collège Champ-d'Eymet 3
- Biarritz fait son cinéma 3
- Préparation de la rentrée 2003 dans le premier degré 4
- Publications du CRDP 4

Dossier

Les sciences de l'école à l'université

+ Fiche ONISEP et Aquitec 2003

Retrouvez « Dialogues »
en ligne sur
www.ac-bordeaux.fr

Lancement de l'Espace numérique des savoirs



Le 3 février dernier, Xavier Darcos, ministre délégué à l'enseignement scolaire, a lancé le concept de l'Espace numérique des savoirs au collège Ausone - Le Bouscat, en présence de Patrick Gérard, recteur de l'académie de Bordeaux.

L'Espace numérique des savoirs est un portail d'accès rassemblant les « fondamentaux » du savoir, accessibles dans des conditions sécurisées et libres de droits à des fins pédagogiques par les élèves, étudiants, enseignants, documentalistes...

D'ores et déjà, 18 écoles, 35 collèges, 1 EREA, 20 lycées, 8 lycées professionnels, les CDDP, le CATICE et l'inspection académique de Lot-et-Garonne expérimentent ce portail.

www.educnet.education.fr

CROUS ... du nouveau à Anglet

Le 24 janvier dernier, le recteur Patrick Gérard, Didier Borotra, président de la communauté d'agglomération Bayonne-Anglet-Biarritz, sénateur-maire de Biarritz, et Robert Villenave, maire d'Anglet, ont inauguré la cafétéria universitaire située dans le parc de Montauray à Anglet, en présence de Jean-Louis Gout, président de l'UPPA, et de Jean-Pierre Gainand, directeur du CROUS.

Cette cinquantième implantation du CROUS en Aquitaine sert d'ores et déjà quelque 350 étudiants sur un site en plein développement. La cafétéria a été réalisée et financée par la communauté d'agglomération avec le concours du CROUS. Coût total de l'opération : 541 000 euros.

CROUS 18, rue du Hamel • 33800 Bordeaux
Tél. : 05 56 33 92 00

Colloque inter-académique des Trinômes du Sud-Ouest



Les 25 et 26 mars 2003 à Bordeaux Mérignac-Base 106, le thème « Défense et Citoyenneté » réunira, pour une première rencontre, les Trinômes académiques de la zone de défense Sud-Ouest (Bordeaux, Limoges, Poitiers, Toulouse) sous le haut patronage du ministère de la Défense et du ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche.

Des interrogations guideront le travail de réflexion de ce colloque : Mais que devons-nous défendre ? Quelles menaces aujourd'hui ? Comment enseigner l'esprit de défense et ses problématiques actuelles au futur citoyen ?

M. Maginot, IA-IPR, Tél. : 05 57 57 38 19

Conférence des Grandes Écoles



Une journée d'information, à l'intention des enseignants des collèges et lycées, sur les filières d'enseignement supérieur et les métiers préparés

par les grandes écoles en Aquitaine se déroulera le mercredi 26 mars.

De 14 h à 17 h, à l'École nationale supérieure des Arts et Métiers (ENSAM) - Domaine universitaire de Talence.

Logiciel SIGNA...

Mieux connaître les événements et les phénomènes de violence pour mieux les prévenir

Mis en place à la rentrée 2001 par le ministère de l'Éducation nationale pour mieux identifier les manifestations de violence à l'école, le logiciel SIGNA de recensement des phénomènes de violence doit faciliter les procédures de signalement des incidents.

Cet outil d'information et de gestion élaboré par le comité national de la lutte contre la violence à l'école, en collaboration étroite avec les directions du ministère, est complet puisque le recensement concerne la totalité des circonscriptions du premier degré et des établissements du second degré qui renseignent ce logiciel pour chaque période de l'année scolaire. Les données de SIGNA sont exploitées aux niveaux académique, départemental et permettent de fixer des priorités ou encore de définir des axes de prévention et de lutte contre la violence, en lien avec les partenaires.

L'application de ce dispositif nécessite une mobilisation accrue des acteurs de terrain. Au niveau académique, un responsable, Françoise Guillot-Meunier, est chargé auprès du recteur de piloter l'ensemble du système, de coordonner le travail des équipes départementales, de

suivre l'utilisation du logiciel et d'analyser les informations. Il est aussi le coordonnateur académique des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC). En outre, dans chaque inspection académique, un correspondant, en relation avec les responsables académiques et départementaux, est l'interlocuteur des établissements et des circonscriptions.

Correspondants SIGNA auprès des inspections d'académie :

Dordogne	Fabienne TAJAN
Gironde	Jean Norbert VIGNONDE
Landes	Marie Claude DUPOY
Lot et Garonne	Sandra MONTALAND
Pyrénées Atlantiques	Elisabeth OZUN



N° Vert

0 800 20 88 20

Un numéro vert SOS violence a été mis à la disposition des victimes de phénomènes de violence ayant un rapport avec le milieu scolaire. Une personne est à l'écoute et conseille au mieux chacun(e). Tout appel donne lieu de la part des autorités rectorales à une suite.

Contact Françoise Guillot-Meunier, IA-IPR EVS

Enseigner en milieu carcéral

L'enseignement en prison ressemble fort peu à un cursus scolaire classique. En moyenne, les détenus suivent entre 6 et 12 heures de cours par semaine, en complément d'autres activités (travail pénitentiaire pour lutter contre l'indigence importante en prison, parloirs, sports, soins...). En revanche, les détenus mineurs bénéficient d'un minimum de 15 heures d'enseignement hebdomadaires.

10% des personnes incarcérées préparent un diplôme allant du certificat de formation générale à l'enseignement supérieur. La validation des acquis étant une priorité dans la mesure où 55 % des détenus sont sans diplôme, des livrets d'attestation assurent une reconnaissance des acquis pour les personnes scolarisées.

Alors que certains optent pour des activités de culture générale, d'autres enfin, et c'est le public prioritaire des enseignants, ne maîtrisent pas les savoirs de base. Ces derniers représentent 25 % des entrées en détention. Dès leur arrivée, un accueil spécifique avec repérage de l'illettrisme leur est proposé afin de les convaincre qu'ils sont encore capables d'un apprentissage scolaire.

Les enseignants sont alors témoins de réveils pédagogiques inattendus et de parcours de formation surprenants dans des conditions pourtant peu favorables. À noter que les textes réglementaires, à partir de 1995, définissent

les orientations de l'enseignement en prison et instituent dans chaque région pénitentiaire une unité pédagogique régionale en milieu pénitentiaire. Ce dispositif interacadémique regroupe les académies de Bordeaux, Limoges et Poitiers.

Quelques chiffres pour l'année scolaire 2002-2003

- 9 établissements pénitentiaires de l'académie de Bordeaux : les maisons d'arrêt d'Agen, Bayonne, Gradignan, Mont-de-Marsan, Pau et Périgueux, les centres de détention d'Eysses-Villeneuve-sur-Lot, Neuvic et Mauzac.
- 60 enseignants dont 21 à temps complet.
- 2 250 personnes sont détenues dans ces établissements, dont 65 femmes et 22 mineurs (au 1^{er} janvier 2003).
- Plus de 500 personnes détenues sont scolarisées chaque semaine, soit plus de 20 % de la population incarcérée.

Les derniers textes de 2002 rappellent le rôle essentiel de l'Éducation nationale dans la politique de réinsertion de l'administration pénitentiaire. La situation de détention étant provisoire, la démarche éducative participe à la construction de compétences nouvelles des détenus dans la perspective d'une réinsertion socio-professionnelle future.

« Enseignement en milieu pénitentiaire » (BOEN n°18 du 2 mai 2002)

Contact Jean-Marie Comets, directeur de l'unité pédagogique régionale en milieu pénitentiaire de Bordeaux, Tél. : 05 57 81 45 24

Pin-pon... Des soldats du feu au collège Champ-d'Eymet

Depuis la rentrée de septembre, le collège de Pellegrue a ouvert une option « sapeurs pompiers » au niveau de la classe de 5^e qui accueille d'ores et déjà 11 élèves. Deux heures de cours (théorie et pratique du métier) sont dispensées par des formateurs sapeurs pompiers, en plus d'une heure d'éducation physique et sportive spécifique assurée par un professeur du collège. Courant sur trois années, de la cinquième à la troisième, cette option permettra aux collégiens de passer le brevet de jeunes sapeurs pompiers pour ensuite intégrer une caserne de volontaires ou de se diriger et poursuivre par le biais de lycée professionnel ou encore par un institut universitaire de technologie, vers une carrière



de sapeurs pompiers professionnels. Le collège de Pellegrue est le deuxième établissement en France à proposer une telle formation. À ce jour 27 élèves sont intéressés par l'option en 5^e. Le nombre de 50 « optionnistes » pourrait être atteint dans deux ans. Inaugurée en novembre dernier en présence de Robert Savajols, inspecteur d'académie de la Gironde et du commandant Guiraudet, responsable du groupement de pompiers Sud-Est de la Gironde, cette opération répond également au souci d'éducation à la citoyenneté.

Collège Champ-d'Eymet • 33790 Pellegrue
Tél. : 05 56 61 30 45

Olympes de la Parole



Olivier Millangué, directeur de cabinet du recteur, a remis le prix du concours « Les olympes de la parole » au lycée Philadelphie-de-Gerde de Pessac. Ce concours, initié par l'Association française des femmes diplômées des Universités (AFFDU), en collaboration avec la délégation régionale des Droits des Femmes et de l'Égalité, consiste à réaliser une présentation orale sur un thème défini : « Quelle inégalité entre femme et homme vous choque le plus en 2002 et quelles actions proposez-vous pour y remédier ? »

Lycées de l'automobile



Le 23 janvier dernier au lycée professionnel Beau-de-Rochas, dans le cadre de la convention signée en novembre 2002 entre le ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche et Citroën, Pierre-Henri Dumoulin, directeur régional de Citroën, a remis symboliquement les clés de vingt véhicules de type C3 et C8 offerts aux lycées professionnels de l'automobile, en présence de Patrick Gérard, recteur de l'académie de Bordeaux.

Biarritz fait son cinéma

Le FIPA, kaléidoscope de la création audiovisuelle

Le festival international des programmes audiovisuels (FIPA) s'est tenu du 21 au 26 janvier à Biarritz. Ce sont plus de 200 programmes sélectionnés, issus de 75 pays, allant de l'Amérique du Sud à l'Asie en passant par l'Afrique et le Moyen Orient, qui ont été projetés sur les écrans.

Les enseignants, les étudiants et les élèves ont pu visionner différentes catégories audiovisuelles : fictions, séries, documentaires et essais, grands reportages, musiques et spectacles, programmes courts. Ils ont non seulement pu apprécier des œuvres originales mais aussi appréhender la diversité et la richesse de la création audiovisuelle contemporaine.

Pour cette 16^e édition, le FIPA a ouvert ses portes à la jeunesse. De nombreux collégiens et lycéens ont été accueillis dans le cadre d'opérations « classe passeport ». Ils ont pu assister à des projections, suivre des débats avec des réalisateurs ou encore participer à des ateliers d'écriture pour développer leur approche critique. C'est d'ailleurs avec intérêt qu'ils ont écouté Pierre Tchernia raconter l'histoire de la télévision. Des élèves du lycée hôtelier et de tourisme de Biarritz ont fait de la manifestation un terrain d'expérience professionnelle



en participant à l'accueil des festivaliers, à l'organisation des cocktails et des dîners.

Des étudiants en BTS audiovisuel de Bayonne ont installé un plateau permanent qui leur a permis d'interviewer différentes personnalités de la télévision et de constituer ainsi les archives du FIPA, tandis que des étudiants de l'université Bordeaux 3 se sont livrés en public à un exercice d'analyse des journaux télévisés.

Le FIPA constitue un terrain de rencontres et d'expériences pour l'Éducation nationale.

Les enseignants de l'académie ont notamment participé à la table ronde cinéma télévision « la petite différence et ses grandes conséquences » animée par Claire Simon, Romain Goupil et Agnès Varda, ce qui leur a permis d'envisager la complexité des rapports entre ces deux modes de production, de réalisation et de diffusion. Nul doute que le FIPA ne soit devenu le rendez-vous favori des professionnels de la télévision. Pour l'Éducation nationale, il nourrit la réflexion sur l'éducation à l'image audiovisuelle.

Contact Bernard Landier
Délégation académique à l'action culturelle
Tél. : 05 57 57 35 90
Mél. : action-culturelle@ac-bordeaux.fr

Université : nos présidents à l'honneur

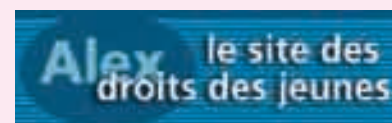
Francis Hardouin, président de Bordeaux 1, a été élu président de la commission recherche de la conférence des présidents d'université. Il a été par ailleurs désigné membre du conseil économique et social d'Aquitaine.

Précédemment doyen de la faculté de médecine Paul-Broca, Bernard Bégaud est le nouveau président de Bordeaux 2. Il succède dans cette fonction à Josy Reiffers, nommé directeur de cabinet adjoint du ministre Luc Ferry.

Frédéric Duthel, président de Bordeaux 3, est également depuis janvier président du Pôle universitaire de Bordeaux.

Gérard Hirigoyen, président de Bordeaux IV, a été élu en février à la présidence de la conférence des présidents des universités d'Aquitaine. Il a été par ailleurs reçu membre de l'Académie royale des Docteurs (Espagne).

Jean-Louis Gout, président de l'université de Pau et des Pays de l'Adour, a été nommé chevalier dans l'Ordre national du Mérite.



Le site officiel des Droits des jeunes, initié par le ministère et dédié aux 13-18 ans, est un « guichet unique » pour tout savoir sur les droits des jeunes. En consultation libre, 1 500 fiches téléchargeables pour répondre à des questions pratiques comme la famille, les jobs d'été, logement et la santé... Des formulaires administratifs sont également disponibles en ligne (demande de carte nationale d'identité, etc.) ainsi que de nombreux textes de loi.

www.droitsdesjeunes.gouv.fr

Préparation de la rentrée 2003 dans le premier degré

En application de la loi de finances pour 2003, le ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche a attribué aux académies les dotations de l'enseignement public en vue de la rentrée scolaire de septembre prochain. Sur les 1 000 nouveaux postes

d'enseignant du premier degré créés en 2003 par l'État, l'académie de Bordeaux en a reçu 106 dans un premier temps et 121 dans un second temps (lire notre encadré sur la Gironde) : une dotation qui n'a pas connu d'équivalent au cours des vingt dernières années !

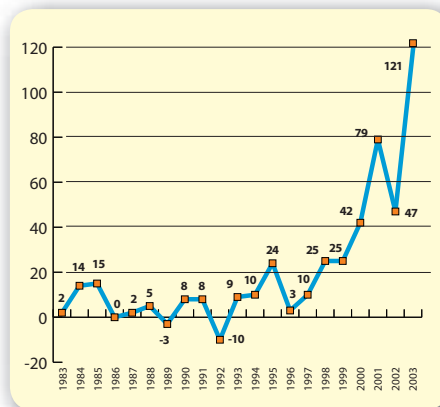
Cet effort particulier est destiné à renforcer la dotation des départements où le taux d'encadrement des élèves est, comme dans les Landes et davantage encore en Gironde, inférieur au taux moyen national. C'est pourquoi la Gironde recevra ces 106 postes supplémentaires (pour porter le nombre de postes dans les écoles à 6060). Les Landes en recevront 12 (soit 1 500 postes au total) ; cette nouvelle attribution conduit à transférer douze postes en provenance des autres départements de l'académie. Mais ces prélèvements sont réduits au minimum pour maintenir un service public réparti le plus équitablement possible sur l'ensemble du territoire (rappelons que le nombre total d'enseignants du premier degré s'élève à plus de 13 000) : Dordogne (-2 postes, soit 1 734), Lot-et-Garonne (-2,5 postes, soit 1 423), Pyrénées-Atlantiques (-7,5, soit 2 563,5).

Dans ces trois départements, le taux d'encadrement – qui se traduit par le ratio P/E, c'est-à-dire le nombre d'enseignants pour 100 élèves – demeurera bien supérieur à la moyenne académique (5,215) : 5,564 pour le Lot-et-Garonne ; 5,487 pour les Pyrénées-Atlantiques ; 5,475 pour la Dordogne. À titre de comparaison, le taux moyen national s'établit actuellement à 5,34.

Dans le cadre des enveloppes ainsi définies, les inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale ont la responsabilité d'organiser les ouvertures et fermetures de classes correspondant aux évolutions démographiques, en veillant à l'équité et à la solidarité au plus près des prévisions d'effectifs scolaires et des exigences de l'aménagement du territoire. Cette préparation, effectuée au mois

de février, soit plus de six mois avant la rentrée, permet à l'Éducation nationale de lancer les procédures de mouvement et de nomination des enseignants ; elle permet aussi aux mairies de procéder à des aménagements ou à des équipements de locaux dans les écoles. Et elle préserve une indispensable souplesse : des ouvertures peuvent être décidées ou des fermetures annulées à partir du constat des effectifs réels à la rentrée.

Plan spécial pour la Gironde 363 postes en trois ans



Lors de sa venue au Bouscat, le 3 février, le ministre délégué à l'enseignement scolaire, Xavier Darcos, s'est engagé à examiner la situation de la Gironde qui connaît depuis plusieurs années un taux d'encadrement plus faible que le taux moyen national : une réunion de travail s'est tenue le 26 février à Bordeaux, en présence de Jacques Crémadeills, chargé de mission auprès du ministre. Il a indiqué la création de 15 postes supplémentaires qui portent le nombre d'emplois créés en Gironde à 121 dès la rentrée 2003 (soit un taux de 5 enseignants du premier degré pour 100 élèves) ; le ministère s'engage à créer à nouveau 121 postes à chaque rentrée en 2004 et 2005, ainsi qu'à maintenir au moins à 5 le taux d'encadrement.

SCÉRÉN
SERVICES CULTURE ÉDITIONS
RESSOURCES POUR
L'ÉDUCATION NATIONALE
CRDP d'Aquitaine

Publications du CRDP

■ Le CRDP Aquitaine édite un ouvrage conçu par arc en rêve centre d'architecture, dans le cadre du plan pour les arts et la culture.



MAISONS
Une maison-serre ?
Une maison-meuble ?
Une maison-ascenseur ?
De quoi s'agit-il ?

La rencontre étonnante avec trois maisons d'architecture contemporaine, invite à une confrontation dynamique avec les représentations communes de LA MAISON. L'album de 78 pages au format 16x23 cm en multipliant les approches sensibles, esthétiques, sémantiques, permet à l'enfant – et à tous les autres lecteurs – de former le regard, de développer un point de vue sur l'architecture. L'ouvrage sera suivi dans les semaines qui viennent d'un kit pédagogique proposant des situations de classe très concrètes et visant les mêmes objectifs.

■ Topics : ouvrage + CD audio



Une banque d'activités à destination de tous les personnels enseignant l'anglais à l'école élémentaire : fiches d'activités classées par compétence, fiches d'évaluation, conseils méthodologiques, documents photocopiables et CD audio pour une écoute authentique.

D'utilisation souple, l'ensemble permet aussi bien une mise en œuvre immédiate qu'une réflexion sur l'acte d'enseignement par l'affichage de quatre compétences : comprendre, parler, lire, écrire en anglais à l'école élémentaire. Cette approche pragmatique place l'élève au cœur des activités proposées en donnant la priorité à la langue orale.

Dialogues

Directeur de la publication **Patrick Gérard**,
recteur de l'académie de Bordeaux

Conception **Service communication**
Coordination **Clothilde Grard**
Conception graphique **Daniel Dandreaux**
Impression **Bordeaux Impression**

Ont participé à ce numéro :
Bernard Alaux, Nadine Belin, Vincent Besnard, François Boulay, Christine Clauzel, Jean-Marie Comets, Dominique Ducret, Jean-Marie Duval, Max Gaillard, Maryvonne Hargous, Christian Lascaux, Françoise Guillot-Meunier, Jean-Marc Huart, Bernard Landier, Magali Martin-Blasco, Bruno Mombelli, Claude Picard, Jean-Michel Quenet, Laurence Sagaspe, Xavier Sorbe, Arlette Sure-Delengeas, Odile Viratelle

Dossier « Sciences » :
Jean-Pierre Dubos, Annie Lacazedieu, Victor Pécastaing

Avec le concours du **CRDP d'Aquitaine**

Numéro ISSN et dépôt légal en cours

Ce journal est le vôtre.
Vous pouvez adresser vos informations
et vos remarques à :
ce.communication@ac-bordeaux.fr